**COMMUNE DE SAINT AUVENT**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion ordinaire du** **13 Octobre 2020**

Le Conseil Municipal s’est réuni le 13 Octobre 2020 à 20H sous la présidence   
de M. Bruno GRANCOING, Maire.

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre de conseillers :**  **En exercice : 15**  **Présents : 14**  **Procurations : 1** | **L'an deux mille vingt, le treize octobre,**  Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.  **Date de convocation :** 02/10/2020  **Présents :** M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.  M. Eric BOULESTEIX, Mme Sandrine COULON, Mme Aurélie GAUMER, Mme Muriel HARTWICH, Mme Audrey MEUNIER, M. Thomas PEYRAUD, M. Thomas REVET, M. Yoann RUFFEL. Conseillers Municipaux.  **Excusés :** M. Alan DUVAL, Mme Jessica GATTE  **Secrétaire de séance : M. Thomas REVET** |

Monsieur le Maire propose d’inscrire 2 points supplémentaires à l’ordre du jour de cette séance :

* Participation aux frais de fournitures scolaires engagés pour les collégiens auventais fréquentant le Collège de Rochechouart.
* Convention de mise à disposition de terrain pour la création d’un point de regroupement pour la collecte des Ordures Ménagères au profit de la Commune de Saint-Auvent – Site du Moulin Brûlé.
* Le compte rendu de la réunion du 25 Août 2020 est approuvé à l’unanimité.
* **Délibération n° 43/2020 : Reconstruction du mur de soutènement surplombant la RD 58 dans le prolongement du Château** **– Demande de subventions**

Suite à l’éboulement en Mars 2020, d’une partie du mur de soutènement surplombant la RD 58, il convient après estimation du coût prévisionnel des travaux de procéder à la reconstruction de l’ouvrage endommagé.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l’unanimité**

**- de solliciter** une subvention au titre des CTD à hauteur de 40% du coût estimé des travaux soit 24 000 €

**- de demander** une aide au titre de la DETR à hauteur de 30% du coût estimé des travaux soit 18 000 €

**- de proposer** ce projet au titre du Plan de Relance dès que les appels à projets seront ouverts.

**- de donner** tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour l’exécution de cette opération et pour signer les documents nécessaires.

* **Délibération n° 44/2020**: **Aménagement Ecole – Cantine – Demande de subventions**

Ce projet consiste à ériger un préau qui permettra d’abriter les enfants avant leur entrée dans le réfectoire et d’avoir accès à un bloc sanitaire comprenant des lavabos et des toilettes PMR.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l’unanimité**

**- de solliciter** une subvention dans le cadre des CTD au titre du dispositif « Construction et aménagement de bâtiments communaux - Groupes scolaires » à hauteur de 30% du coût estimé des travaux soit une aide de 11 100 €.

**- de demander** une aide dans le cadre de la DETR au titre du dispositif « Patrimoine scolaire » à hauteur de 30% du coût estimé des travaux soit une aide de 11 100 €.

**- de proposer** ce projet au titre du Plan de Relance dès que les appels à projets seront ouverts.

**- de donner** tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour l’exécution de cette opération et pour signer les documents nécessaires.

* **Délibération n° 45/2020**: **Logements communaux – Amélioration de la qualité thermique – Demande de subventions**

En application de la délibération 05/2020 du 18 février 2020 et en vertu de la convention d’action spécifique avec le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) en date du 26 mars 2020, le Conseil Municipal avait confié à cet organisme une étude permettant d’établir un diagnostic énergétique sur plusieurs logements sociaux communaux.

Monsieur Le Maire présente la liste des travaux à envisager pour suivre les préconisations de cette étude.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l’unanimité**

**- de solliciter** une subvention départementale au titre des CTD à hauteur de 15% du coût estimé des travaux (aide CEE déduite) soit une aide de 37 048.00 €.

**- de solliciter** une subvention régionale au titre du dispositif « Rénovation énergétique des logements sociaux communaux » à hauteur de 60% du coût plafonné des travaux soit 120 000 € (aide CEE déduite) soit une aide de 72 000.00 €.

**- de proposer** ce projet au titre du Plan de Relance dès que les appels à projets seront ouverts.

**- de donner** tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour l’exécution de cette opération et pour signer les documents nécessaires.

* **Délibération n° 46/2020**: **Réhabilitation de la Station d’épuration de la Berthe – Demande de subventions**

Après la mise en œuvre de la station d’épuration de la Berthe en 2004 et constations des dysfonctionnements de celle-ci dès 2008, une action en justice a été engagée sur le fondement de la garantie décennale. La Commune de Saint-Auvent ayant été indemnisée par l’Etat et les prestataires en charge de la construction de cet ouvrage, peut aujourd’hui entreprendre les travaux de réhabilitation. Cette station d’épuration – station de traitement à filtres plantés de roseaux – 60 équivalant habitants. Le coût prévisionnel de cette opération s’élèverait à 110 000 € HT. Il faut cependant prendre en considération les sommes reversées par l’Etat et les entreprises prestataires soit un montant de 76 455.99 €. Le montant subventionnable serait alors de 33 544 €.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l’unanimité**

**- de solliciter** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne au titre des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD) et du dispositif « Assainissement autonome regroupé » à hauteur de 6 709 €

**- de solliciter** une subvention auprès de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne à hauteur de 10 063 €

**- de proposer** ce projet au titre du Plan de Relance dès que les appels à projets seront ouverts.

**- de donner** tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour l’exécution de cette opération et pour signer les documents nécessaires.

* **Délibération n° 47/2020**: **Etude diagnostic et schéma directeur des systèmes d’assainissement de la Commune – Demande de subventions**

Cette étude permettrait :

* de renforcer les connaissances patrimoniales des équipements d’assainissement de la Commune,
* de mettre à jour le zonage d’assainissement
* de recueillir les informations sur l’état structurel et fonctionnel des systèmes d’assainissement,
* d’identifier les éventuels dysfonctionnements et leurs impacts sur le milieu naturel,
* d’établir un programme d’actions visant à corriger ces dysfonctionnements

Cette étude s’inscrit dans le cadre de l’article L224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l’établissement des zonages d’assainissements et répond aux obligations de réaliser, de façon décennale, un diagnostic des réseaux d’assainissement (Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d’assainissement collectif).

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l’unanimité**

**- de solliciter** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne au titre des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD) et du dispositif « Assainissement collectif - Etudes » à hauteur de 7 000 € soit 20% du coût prévisionnel de l’étude

**- de solliciter** une subvention auprès de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne à hauteur de 17 500 € soit 50% du coût prévisionnel de l’étude

**- de proposer** ce projet au titre du Plan de Relance dès que les appels à projets seront ouverts.

**- de donner** tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour l’exécution de cette opération et pour signer les documents nécessaires.

* **Délibération n° 48/2020**: **Taux de la Taxe d’Aménagement applicable au 1er janvier 2021**

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l’unanimité**

**- de maintenir** la Taxe d’Aménagement uniformément sur l’ensemble du territoire communal au taux de 1%,

**- d’exonérer** totalement les abris de jardins, les pigeonniers et les colombiers soumis à déclaration préalable,

**- d’indiquer** que la présente délibération est valable pour une durée de 3 ans minimum (jusqu’au 31/12/2023, puis reconduite tacitement d’année en année), toutefois le taux et les éventuelles exonérations fixés ci-dessus pourront être révisés tous les ans.

* **Délibération n° 49/2020**: **Convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional Périgord Limousin relative à la conservation des populations de sonneur à ventre jaune sur le territoire du Parc**

Dans le cadre de sa mission de valorisation et préservation du patrimoine naturel et culturel du territoire du Parc, le Syndicat Mixte porte une attention particulière à la forêt de Rochechouart-Saint-Auvent qui est reconnue comme une forêt ancienne et comme un milieu favorable à la présence du sonneur à ventre jaune.

Cette espèce bénéficiant aujourd’hui de nombreux statuts protecteurs, Le Parc souhaite communiquer sur la présence et la fragilité de cette espèce auprès du grand public.

C’est pourquoi, il souhaite signer avec la Commune de Saint-Auvent une Convention de partenariat pour l’implantation d’un panneau d’information sur cette population de sonneur à ventre jaune.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l’unanimité**

**- d’autoriser** Monsieur Le Maire à signer cette convention

* **Délibération n° 50/2020**: **Participation aux frais de fournitures scolaires engagés pour les collègiens auventais fréquentant le collège Simone VEIL de Rochechouart**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Rochechouart participe, comme chaque année, à l’achat de fournitures scolaires pour l’ensemble des élèves fréquentant le collège Simone VEIL de Rochechouart. Celle-ci sollicite la Commune de Saint-Auvent afin qu’elle prenne à sa charge une participation par collégien auventais fréquentant cet établissement. La part financière demandée s’élèverait à 14 € par élève. Considérant que 39 enfants sont concernés par ce dispositif, cela impliquerait une contribution pour la Commune de Saint-Auvent de 546 €.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l’unanimité :**

* **de répondre** favorablement à la sollicitation de la Commune de Rochechouart,
* **de s’acquitter** de la somme de 546 € au titre de sa participation aux frais de fournitures scolaires engagés pour les collégiens auventais fréquentant le collège de Rochechouart,
* **de confirmer** la gratuité des fournitures scolaires pour les élèves auventais.
* **Délibération n° 51/2020**: **Convention de mise à disposition de terrain pour la création d’un point de regroupement pour la collecte des ordures ménagères au profit de la Commune de Saint-Auvent -Site du Moulin Brûlé**

Monsieur Le Maire indique que la Commune a été saisie par la Communauté de Communes Ouest Limousin pour la création d’un point de regroupement pour la collecte des ordures ménagères au lieu- dit Le Moulin Brûlé. Sur sollicitation des services de la Communauté de Communes Ouest Limousin, Madame Béatrice CHARLUET, domiciliée au lotissement Le Bouquet à Saint-Cyr et propriétaire de la parcelle ZN 233 au lieu- dit Le Moulin Brûlé, a répondu favorablement à une mise à disposition d’une zone de sa parcelle pour l’implantation de cette plateforme de stockage de bacs. La signature d’une convention de mise à disposition entre la Commune de Saint-Auvent et Madame Béatrice CHARLUET est proposée.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l’unanimité :**

* **D’autoriser** Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

**Points abordés ne donnant pas lieu à délibération**

* **Logements Séniors** Point sur le projet : divers contacts pris
* **Aménagement des Allées du Château** : étude en cours
* **Travaux de voirie 2021** : programmation en cours
* **Présentation du profil de poste pour le recrutement d’un agent technique après un départ à la retraite**
* **Commissions de travail thématiques au sein de la Communauté de Communes Ouest Limousin**: Finances, Lecture, vie culturelle et associative, Développement économique et touristique, Aménagement du Territoire, transition écologique, Cycle de l'Eau, Jeunesse et Sport, Solidarité et cohésion sociale et Bâtiments, voirie, ordures ménagères. Les membres du Conseil Municipal de Saint-Auvent ont fait part de leurs souhaits pour intégrer celles de leur préférence.

**Questions diverses**

La séance est levée à 23H20 Affiché le 4 Novembre 2020